

## AUTREMENT DIT...

### Exemple

#### AGÉE DE PLUS DE 70 ANS, VOUS VIVEZ SEULE DANS VOTRE MAISON

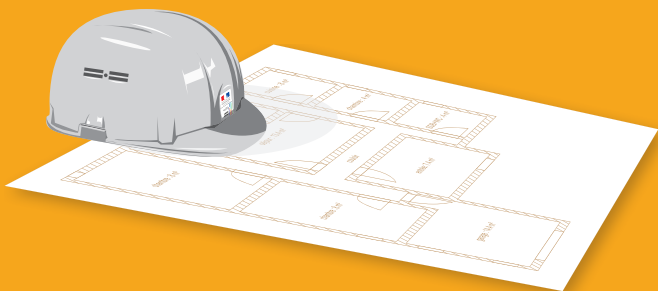
Vos revenus sont de 10 000 € par an. Votre maison ancienne est peu confortable et votre salle de bains n'est plus très pratique. Pour vous permettre de vivre le plus longtemps possible chez vous, des travaux d'aménagement sont nécessaires pour votre confort : suppression de la baignoire et installation d'une douche à l'italienne, équipée de barres d'appui et d'un siège de douche + installation de toilettes avec des barres de relèvement.

Ces travaux vont vous coûter en tout 18 000 € HT.

65 %

d'aides AH pour travaux  
Auquel pourrait s'ajouter l'aide  
du CG et CR

Soit une aide de **11 700 €**



### OÙ VOUS RENSEIGNER ?

→ A la DEAL de Guyane :  
Service Aménagement, Urbanisme, Construction  
et Logement  
Unité habitat  
Rue du port  
97306 Cayenne

ou

→ appelez le :  
**0594 39 80 74** ou **0594 39 80 76**

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE **OCCUPANT**



**FAITES LE PROJET  
D'ÊTRE MIEUX  
CHEZ VOUS**

Janvier 2015 - DEAL de Guyane - Contextualisation : ANAH Guyane/Service AUCL - Illustration et mise en page : Unité communication/Jonathan VALERE

Conditions au 1<sup>er</sup> Janvier 2015

# FAIRE REALISER DES TRAVAUX POUR PLUS DE CONFORT ET POUR VOUS SIMPLIFIER LA VIE

Vous êtes propriétaire de votre logement et vous y habitez, mais il est en mauvais ou très mauvais état, vous avancez en âge, ou du fait de votre handicap, vous rencontrez des difficultés à y vivre...  
Sous certaines conditions, l'Etat vous aide à le rénover.



## QUELS PROJETS DE TRAVAUX PEUVENT ÊTRE AIDÉS ?

- Il s'agit des travaux lourds comme par exemple une nouvelle toiture, la consolidation des façades...
- Ou bien des travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de votre logement, comme par exemple l'installation de sanitaires.
- Le projet doit permettre d'améliorer durablement l'état de votre logement et votre situation.
- Il peut s'agir de travaux d'adaptation de la salle de bain, de la cuisine, de la chambre ou encore des escaliers.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- Votre logement a au moins 10 ans.
- Vos travaux ne sont pas encore commencés et ils devront être réalisés par des professionnels du bâtiment.
- À la fin des travaux, vous vous engagez à vivre dans votre logement, qui doit rester votre résidence principale.
- Les revenus de l'ensemble des personnes qui occupent votre logement ne doivent pas dépasser les montants indiqués dans le tableau.
- Votre handicap, ou votre âge, nécessite de réaliser des travaux d'adaptation à votre situation. Ils sont conseillés par un professionnel.

→ Vos revenus ne dépassent pas ces niveaux de ressources annuelles :

En 2015

Composition familiale	Amélioration
1 personne	11 844 €
2 personnes	15 794 €
3 personnes	18 269 €
4 personnes	20 244 €
5 personnes et plus	22 213 €

## QUEL EST LE MONTANT DES AIDES ?

Les aides de l'Amélioration de l'Habitat (AH) se calculent à partir du coût total du projet de travaux :

- le montant maximum des travaux pris en compte est de 36 000 € HT ;
- en fonction de vos revenus, les travaux pris en compte sont financés à hauteur de 60 %, 65 % ou 70 %.

## EN PLUS...

Vous pouvez également demander (sous certaines conditions) des aides complémentaires au Conseil Général (CG), au Conseil Régional (CR), aux caisses de retraites etc...

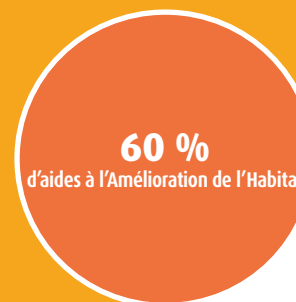
## COMMENT ÇA MARCHE ?

### Exemple

**VOUS ÊTES UN COUPLE, PROPRIÉTAIRE D'UNE MAISON. VOS REVENUS ANNUELS SONT DE 15 000 €.**

Pour votre confort, vous avez besoin de faire faire des travaux lourds : réparation des fuites de la toiture et des réseaux d'évacuation d'eau + mise en conformité des installations + rénovation des sanitaires.

Ces travaux vont vous coûter en tout 12 000 € HT.



Soit une aide de **7 200 €**